

Un fonds spécial de l'Etat

Dans le projet de loi de finances 2010, actuellement examiné par la commission des finances de l'Assemblée populaire nationale, le gouvernement a prévu un fonds spécial pour prendre en charge les dépenses supplémentaires de l'État, induites par la bonification sur le coût du taux d'intérêt institué sur les crédits immobiliers, qui seront accordés par les banques aux particuliers. Ainsi le taux d'intérêt sera de 1% pour les revenus inférieurs à six fois le SNMG (soit actuellement 72 000 dinars) et de 3% pour les ménages qui gagnent mensuellement entre 7 et 12 fois l'équivalent du Smig, soit jusqu'à 144 000 dinars. C'est bien la première fois que l'État fait un geste envers les catégories de citoyens qui gagnent relativement bien leur vie, mais sans disposer, pour autant, d'une fortune qui leur garantira l'acquisition, sans peine, d'une propriété immobilière. La mesure du gouvernement permettra certainement à des centaines de milliers de couples de contracter un crédit immobilier plus important que celui auquel ils avaient droit avec un taux d'intérêt oscillant entre 5,5 et 7,5% au niveau de la Cnep, et encore plus élevé dans les autres banques.